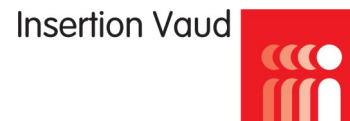


## Les avantages du modèle REF pour l'entreprise :

- L'entreprise partenaire participe activement à la formation professionnelle de la relève
- Elle se concentre uniquement sur la transmission du métier en étant déchargée des contraintes administratives
- Ses formateurs, formatrices et apprenti-e-s bénéficient du soutien de l'OP partenaire
- Le plan de formation est entièrement couvert par le réseau
- Une convention établit clairement les responsabilités de chacune des parties
- L'entreprise accroît sa responsabilité sociale en s'impliquant dans l'intégration de futurs professionnel-le-s
- Elle bénéficie des relations et synergies du réseau

## Pour plus de renseignements, contacter :

Carolina Carvalho Arruda, chargée de projet REF  
021 320 04 83  
carolina.carvalho@insertion-vaud.ch  
www.insertion-vaud.ch



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

## Vous souhaitez former un-e ou plusieurs apprenti-e-s mais n'avez pas la possibilité de le faire, soit

- en raison d'un manque de ressources ou de la taille de votre entreprise
- parce que vous n'arrivez pas à couvrir l'ensemble du plan de formation
- parce que la charge administrative est trop contraignante

## Des solutions existent

via les réseaux d'entreprises formatrices (REF)

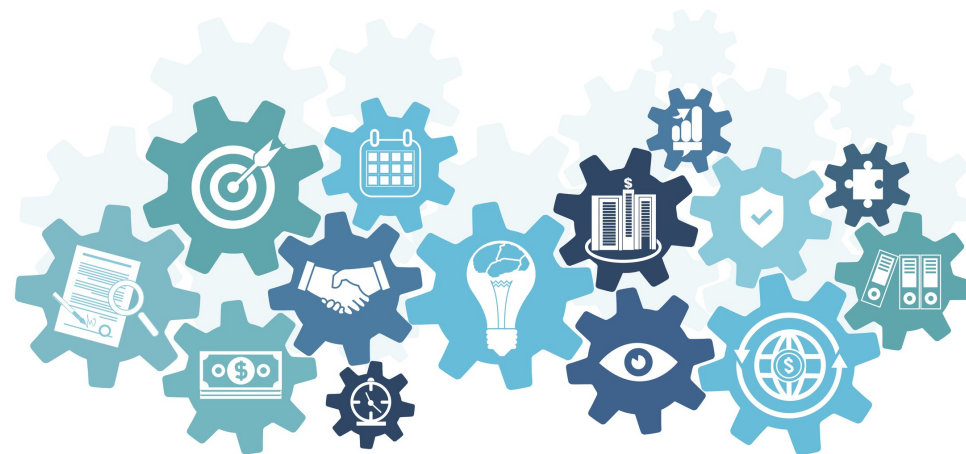
# RÉSEAUX D'ENTREPRISES FORMATRICES

en collaboration avec un organisme prestataire  
de l'insertion socioprofessionnelle

## LES RÉSEAUX D'ENTREPRISES FORMATRICES (REF)

permettent la création de places de formation supplémentaires pour des bénéficiaires du programme FORJAD et pour des jeunes issu-e-s des mesures de la Transition 1 (T1).

Sous l'impulsion de la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS), mandante du projet, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et avec le soutien du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Insertion Vaud accompagne ses membres dans la création, le développement et le maintien des REF au sein des organismes prestataires (OP) de l'insertion, en collaboration avec les entreprises partenaires.



### Les engagements de l'entreprise dans le modèle REF :

- Offrir une place d'apprentissage supervisée par un-e ou des professionnel-le-s du métier
- Collaborer activement avec l'OP partenaire
- Respecter les conditions de sécurité
- Contribuer au financement du salaire de l'apprenti-e et des frais de formation

### Les plus-values du modèle pour les apprenti-e-s :

- Apprendre un métier dans l'économie réelle
- Développer de la polyvalence et de l'adaptabilité en travaillant successivement dans plusieurs contextes
- Bénéficier du coaching et des aides des OP ainsi que du réseau sur les plans professionnel et personnel
- Trouver des solutions en cas de difficulté

### Les responsabilités de l'organisme prestataire (OP) :

- Recruter le/la ou les candidat-e-s à l'apprentissage
- Formaliser le contrat et collaborer avec le service de la formation professionnelle
- Gérer les questions d'assurances et de salaires
- Assister l'entreprise dans l'élaboration du plan de formation
- Faire le lien avec l'école professionnelle et les cours interentreprises
- Offrir un soutien socio-pédagogique à l'apprenti-e
- Garantir un soutien aux formateurs et formatrices du réseau
- Assurer les rotations et les liens si le réseau est composé de plusieurs entreprises partenaires
- Selon les métiers et les situations, proposer une place de formation pratique de l'apprenti-e également au sein de l'OP